

# OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du	28 avril 2026
Délibération N°	16
Date de la convocation	17 avril 2026
Objet	7.10 Divers - Clôture financière d'opération - 0239-10 Poussan - Résidence la Capoulière - Transformation d'un local commercial en logement individuel

L'an deux mille vingt-six le vingt-huit avril à quatorze heures

Le Conseil d'Administration de l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT convoqué par lettre individuelle, s'est tenu au siège de l'Office à MONTPELLIER sous la présidence de M. Vincent GAUDY, Président d'HÉRAULT LOGEMENT.

### PRÉSENTS ou représentés :

MM. Vincent GAUDY, Yves FERRANDO, Michel MEJEAN, Christophe MORALES, François VINCENT, Administrateurs, et MMES, Karine ANNEYA, Clémence ARTIERES, Michèle AUDOUARD, Manar BOUIDA, Véronique CALUEBA, Christine MULA, Roselyne PESTEIL, Administratrices

### ABSENTS EXCUSES :

Gilbert FOUILHE,  
Serge RABINEAU  
Régine ILLAIRE  
Laure TONDON

### ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Christophe DESTAING qui a donné pouvoir à MME ARTIERES  
Denis MAULANDI qui a donné pouvoir à M MORALES  
Jacques RIGAUD qui a donné pouvoir à MME BOUIDA  
Nicole MORERE qui a donné pouvoir à MME CALUEBA  
Sabine SCHURMANN qui a donné pouvoir à M GAUDY  
Valérie REYNES qui a donné pouvoir à MME PESTEIL  
Patricia WEBER qui a donné pouvoir à M GAUDY

\*\*\*\*\*

Accusé de réception en préfecture  
034-273400010-20260428-20260428-16-DAF-DE  
Date de télétransmission : 29/04/2026  
Date de réception préfecture : 29/04/2026

Objet : 7.10. DIVERS - Clôture financière d'opération - 0239-10 POUSSAN - Résidence La Capoulière - Transformation d'un local commercial en logement individuel

Le 28 avril 2026,

Le Conseil d'administration d'Hérault Logement s'est réuni en séance, le Président ayant constaté le quorum,

Vu la délibération n°02 du 19 novembre 2019 qui porte désignation du Directeur Général à compter du 1<sup>er</sup> février 2020,

Vu les délibérations n°AD/010721/H/16, n°AD/230721/H/196 et n°AD/200921/H/22, n°AD/290424/H/2, n°AD/230625/H/2 et n°AD/300326/H/1 du Conseil Départemental de l'Hérault fixant à 23 le nombre des administrateurs et la nomination de ses 13 représentants

Vu la fiche financière et comptable de l'opération de transformation d'un local commercial en logement individuel de la résidence La Capoulière située à Poussan.

Considérant que le prix de revient de l'opération peut être définitivement arrêté,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

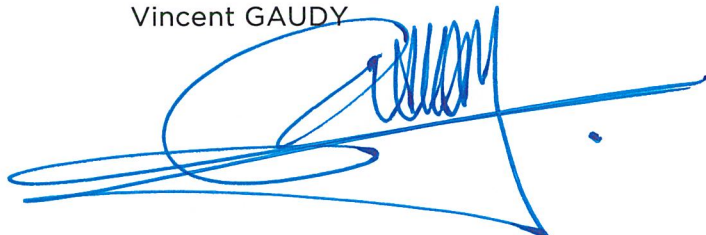
#### ARTICLE 1<sup>er</sup>

D'arrêter définitivement le prix de revient de l'opération suivant le tableau n°1 du document annexé à la présente reprenant le montant des honoraires, des travaux effectués (T.C.E., lots séparés ...),

#### ARTICLE 2

Autorise Monsieur le Directeur Général à signer tout acte ou tout document utile à ce sujet. Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication. Ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,  
LE PRESIDENT DE L'OFFICE  
Vincent GAUDY

A large, stylized handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Vincent GAUDY', written over a horizontal line.

CA du 28/04/2026 DFI - NB

A small, handwritten mark or signature in blue ink, possibly a date or initials.

Accusé de réception en préfecture  
034-273400010-20260428-20260428-16-DAF-DE  
Date de télétransmission : 29/04/2026  
Date de réception préfecture : 29/04/2026



**0239-10 POUSSAN**  
**Résidence La Capoulière**  
**Construction de 1 logement individuel**

**TABLEAU N° 1**

**Prix de revient de l'opération**

- Charges Foncières ( terrain,notaire,branchements ..... )	72 056,75
- Construction ( TCE, lots séparés.... )	184 164,14
- Honoraires ( ingénierie, contrôle technique....)	21 471,68
<b>TOTAL :</b>	<b><u>277 692,57</u></b>

**TABLEAU N° 2**

**Financement de l'opération**

A) Financement Principal

- Prêt CDC Plai Construction	57 332,00
- Prêt CDC Plai Foncier	31 751,00
- Prêt CDC Booster	15 000,00
<b>S/Total I</b>	<b><u>104 083,00</u></b>

C) Subventions

- Subvention Etat (Aide à la Pierre)	8 200,00
- Subvention Conseil Départemental (production)	14 000,00
<b>S/Total II</b>	<b><u>22 200,00</u></b>

D) Affectation Fonds Propres C/10672	151 409,57
<b>TOTAL</b>	<b><u>277 692,57</u></b>